



Conseil communal de Vufflens-la-Ville
Procès-verbal
Séance du mercredi 21 juin 2023

PV 2-2023

1. ACCUEIL ET CONTRÔLE DES PRÉSENCES

Le Conseil ayant été régulièrement convoqué pour 20h, la Présidente, Mme Stéphanie Reda, ouvre la séance en saluant les membres de l'assemblée et de la Municipalité ainsi qu'un représentant de la presse et le public d'une quinzaine de personnes.

Le procès-verbal de la séance est pris par Mme Noémie Girard, secrétaire.

Quorum

34 membres présents, 8 membres absents excusés, 1 membre absent non excusé.

Note : avec les deux démissions ci-dessous, le nombre des membres du Conseil communal est désormais de 43.

Ordre du jour et documents

La convocation, contenant l'ordre du jour, a été adressée par écrit le 25 mai 2023. Une version « papier » du préavis n° 2/2023 « Rapport de gestion & comptes 2022 » était jointe à cet envoi postal. Les documents nécessaires à la préparation de la séance – réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Samuel Berthoud, procès-verbal de la séance du 8 mars 2023 et annexes y-relatives – ont, quant à eux, été transmis via l'Intranet du Conseil, à la même date.

Sans objection de la part de l'assemblée, la Présidente considère que l'ordre du jour est accepté et suivi tel que proposé.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 MARS 2023

Le procès-verbal de la séance du 8 mars 2023 est accepté l'unanimité.

Mme Stéphanie Reda adresse ses remerciements à Mme Noémie Girard pour l'excellent travail effectué.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Mme Stéphanie Reda prie l'assemblée de se lever afin d'observer une minute de silence en mémoire de M. Charles-Henry Vullioud, décédé le 26 mars 2023, qui a œuvré au sein de la Municipalité de 1969 à 1981. Elle exprime toute la sympathie du Conseil à notre collègue Marc-André, son fils.

La Présidente adresse ses remerciements au Bureau électoral pour la gestion du dépouillement des votations fédérales (3 objets) et cantonale (1 objet) du 18 juin 2023. Les étudiantes – Emma Jaquier, Océane Lüscher et Marine Savoy – étaient présentes et, comme habituellement, d'une grande efficacité. Elle rappelle les résultats des votations pour Vufflens-la-Ville :

- Imposition minimale OCDE : oui à 91.40%
- Loi sur le climat et l'innovation : oui à 71.69%
- Loi COVID-10 : oui à 74.77%
- Pour la protection du climat : oui à 65.91%

La Présidente fait part ensuite des démissions du Conseil communal, avec effet immédiat, de Mmes Cornelia Gindroz (28.03.2023) et Sandra Humair (20.04.2023). A la demande de Mme Cornelia Gindroz, la Présidente donne lecture de sa lettre de démission, qui est annexée au présent procès-verbal. Avec ces démissions, l'effectif du Conseil communal est donc réduit de deux membres, ce qui implique – comme annoncé lors de la séance du 8 mars 2023 – de solliciter la mise sur pied d'une élection complémentaire, qui aura vraisemblablement lieu au mois d'octobre 2023.

Par ailleurs, Mme Stéphanie Reda déclare avoir reçu une lettre ouverte signée par 50 citoyens de Vufflens-la-Ville, intitulée « Excès de bruit, pollution, bétonnage, trafic de poids lourds : la coupe est pleine ! », qui a été adressée à la Municipalité le 21 avril 2023. A la demande des signataires, la Présidente donne lecture dudit courrier annexé au présent procès-verbal. La lecture achevée, elle indique que la liste des personnes signataires est à la disposition des membres du Conseil.

Concernant l'Administration communale, Mme Stéphanie Reda lit une lettre émanant de la Commission de gestion relative aux démissions, le 28 avril 2023, de Mmes Sandrine Böhlen, secrétaire municipale, et Dominique Nijenhuis, boursière. Ce document est également annexé au présent procès-verbal. En fin de lecture, la Présidente ajoute que le Bureau du Conseil remercie Mmes Sandrine Böhlen et Dominique Nijenhuis pour les bons contacts et échanges qui ont été entretenus durant ces années de collaboration. Elle souligne encore que Mme Sandrine Böhlen a souhaité adresser ses remerciements au Conseil communal ainsi qu'à la population de Vufflens-la-Ville pour leur confiance tout au long de ses années de service.

Pour terminer, la Présidente informe l'assemblée que Mme Fanny Falconnet a repris son nom de célibataire, qui est Allienne. Nous n'avons donc pas une nouvelle Conseillère dans nos rangs !

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

M. OLIVIER DUPERRUT, SYNDIC

Moulin d'Amour

Les occupants de la zone du Moulin d'Amour ont quitté les lieux le 3 avril, comme cela avait été initialement prévu avec eux. Ils ont laissé les lieux intacts et ont respecté tous leurs engagements.

Rencontre annuelle avec l'entreprise Bobst

Comme chaque année, les trois communes de Mex, Villars-Sainte-Croix et Vufflens-la-Ville organisent une rencontre avec la direction de l'entreprise Bobst autour d'un repas.

Cette année, c'est Vufflens-la-Ville qui a eu l'honneur d'organiser cette rencontre qui a eu lieu au refuge des Fives le vendredi 12 mai 2023 en présence de trois représentants de Bobst, des trois syndics, de municipaux et d'employés des services administratifs des trois communes. C'est toujours un moment très agréable où chacun peut faire un bilan de l'année écoulée et partager les projets futurs.

Police des constructions

Le Service technique de la Commune de Penthalaz va nous épauler pour les tâches administratives des dossiers de police des constructions, plus précisément pour les mises à l'enquête et pour la délivrance des permis d'utiliser ou d'habiter.

Nous remercions les autorités de Penthalaz pour l'excellente collaboration que nous partageons ensemble.

Personnel communal

Trois nouvelles personnes ont rejoint l'équipe administrative :

- Mme Simone Muller en tant que préposée au contrôle des habitants à 40 % depuis le 18 avril 2023
- Mme Assia Ben Saida au poste nouvellement créé d'assistante en communication à 20 % depuis le 15 avril 2023
- Mme Véronique Forest en tant que secrétaire adjointe à 30 % depuis le 23 mai 2023.

La Municipalité est ravie d'accueillir cette toute nouvelle équipe et leur souhaite la bienvenue au sein de l'Administration communale.

Depuis le 3 avril 2023, nous avons le plaisir de collaborer à nouveau avec M. Zabadio. Il vient renforcer l'équipe des employés communaux. Il partage son temps entre M. Panchaud à la voirie et M. Batista pour l'entretien des bâtiments. M. Zabadio a été engagé pour une durée de 6 mois à 100%.

Le 28 avril 2023, la Municipalité a reçu les lettres de démission de Mme Böhlen Sandrine, secrétaire municipale depuis 2012 et de Mme Nijenhuis Dominique, boursière depuis 2013. Nous tenons à les remercier pour toutes ces années durant lesquelles leur travail et leur conscience professionnelle nous ont apporté entière satisfaction et leur souhaitons tout le meilleur pour la suite de leur carrière professionnelle.

Afin de pourvoir ces deux postes vacants, des annonces sont parues pour le poste de secrétaire municipal-e à 80-100 % et pour le poste de boursier-ière à 60 %. Les auditions des candidats potentiels sont en cours. Pour la seconder dans cette tâche, la Municipalité s'est attaché les services d'un cabinet en ressources humaines, RH OpenWays Coaching & HR Consulting.

Vice-Syndicature

M. Berchier remplace M. Gruaz en tant que Vice-Syndic pour une période d'une année du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024. Je tiens à remercier M. Gruaz pour l'année passée à la place de Vice-Syndic.

*A la suite de ses communications, M. Olivier Duperrut, Syndic, a présenté un **point de situation RH de l'Administration communale** au premier semestre 2023. Ce document est annexé au présent procès-verbal (y compris le tableau qui n'a pas pu être projeté en séance).*

M. MICHEL GRUAZ, CONSEILLER MUNICIPAL

Gravière du Moulin d'Amour

A la suite de la présentation du 23 mars 2022, qui se voulait être une simple information publique, car la Municipalité avait décidé d'être totalement transparente avec sa population quant aux intentions d'Orllati, dite Municipalité a reçu de nombreux courriers, virulents parfois, de citoyens clairement opposés à ce que nous puissions, ne serait-ce qu'envisager l'exploitation d'une gravière sur le territoire communal. Certains reprochaient même à la Municipalité d'avoir accepté d'organiser cette séance d'information.

Dans ces courriers, tout comme dans les propos y relatifs qui ont circulé, la Municipalité a clairement senti que nos habitants, sensibilisés par les inconvénients subis dans le passé, par ceux liés au développement de la zone industrielle et de son accès ferroviaire nord, n'étaient pas prêts à envisager de tolérer la moindre nuisance supplémentaire quel qu'en soit son impact.

Aussi, à l'écoute de sa population, la Municipalité a écrit à l'entreprise Orllati l'informant du fait que le projet d'exploitation de la gravière du Moulin d'Amour ne peut plus être un sujet actuel et que la Municipalité renonce dès lors à soumettre un préavis à ce sujet au Conseil communal.

Domaine de l'eau

Une des deux pompes de notre station de pompage a rendu l'âme. Elle avait été posée en 2014. Depuis la construction de notre station, la durée de vie moyenne de nos pompes a été de 6,5 ans. L'installation d'une protection cathodique en 2018 devrait nous permettre une durée de fonctionnement nettement supérieure.

Remplacement de la conduite d'eau du chemin de la Mésange

Les travaux sont en cours pour six semaines environ. Ils ont nécessité la création de places de parc provisoires entre le carrefour du haut de Cuvillard et la tortue située au niveau de l'accès au collège par les escaliers.

Dans ce contexte voici quelques images du fonctionnement, pour la première fois à Vufflens-la-Ville, d'un camion aspirateur des matériaux au niveau des sondages.

Amélioration de la sécurité

Afin d'améliorer la sécurité nous avons fait marquer deux cédez-le-passage au niveau du débouché du chemin des Mainnesses sur le chemin du Clos et de l'accès du chemin de l'ancien tennis sur l'Arzillier. Dans la montée de l'Arzillier, la perte de priorité des accès sur la droite en montant ont été marqués par des traits blancs.

Allée de l'église

Dans le cadre du préavis n° 1/2021, relatif au remplacement de la conduite d'eau et de la réfection de la chaussée de la Grand-Rue entre la rue de la Poste et l'Arzillier, nous avons prévu la réfection de l'allée de l'église. Celle-ci a été réalisée vendredi 16 juin.

Mobilité, cartes journalières CFF

Le système actuel sera remplacé dès le 01.01.2024 par une offre appelée Swiss Pass « carte journalière dégriffée ». En plus d'une augmentation excessive du prix de vente, cette offre requiert un travail administratif conséquent. Aussi, les communes concernées, pour lesquelles la vente était assurée par la commune de Penthelaz, renoncent à cette nouvelle offre.

MME CAROLINE JAUGEY, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Accueil Parascolaire Pic&Croc

Les inscriptions à l'accueil parascolaire Pic et Croc sont en cours et sur le point d'être finalisées.

Face à la pénurie de places d'accueil à l'UAPE Les Lionceaux, pour rappel aucune place ne s'est libérée à ce jour pour la rentrée prochaine et la liste d'attente fait état pour le parascolaire de 13 enfants en attente d'une place pour la rentrée prochaine, Pic et Croc a dû faire face à une demande de plus en plus importante menant la Municipalité à prendre diverses mesures afin de satisfaire au mieux les demandes des parents.

1. Ouvrir des créneaux supplémentaires : le mercredi midi (12h à 14h), le jeudi de 14h à 15h30 afin d'accueillir les 2P qui ont congé l'après-midi, et enfin le vendredi matin dès 8h30 pour la journée continue afin d'accueillir les 1P qui ont congé tout le jour. Pour cela, la Municipalité a dû renouveler sa demande d'autorisation auprès de l'OAJE.
2. Afin d'adapter ses horaires aux heures de travail des parents, la structure sera dès la rentrée prochaine ouverte jusqu'à 18h (au lieu de 17h30 précédemment).
3. Mettre en place des critères de priorité afin de ne pas léser les habitants de Vufflens-la-Ville. Sont prioritaires les enfants habitant et scolarisés à Vufflens-la-Ville, puis en fonction des places restantes ceux habitant une autre commune et scolarisés à Vufflens-la-Ville et enfin ceux scolarisés dans un autre collège.
4. Agrandir son équipe éducative et, afin de répondre aux exigences de l'EIAP et de l'OAJE, créer un poste de gestionnaire en intendance.

A la rentrée prochaine, deux de nos APE (auxiliaires petite enfance) partiront pour une retraite bien méritée. Marie Berthoud qui est la « maman » de la cantine Pic et Croc, puisque c'est elle, en mai 2011, qui a mis sur pied la cantine scolaire qui a rendu tant de service à de nombreux parents durant ces 12 dernières années et Arielle Bachofen qui, elle aussi, est là depuis le premier jour. La Municipalité tient à les remercier pour toutes ces années de belle collaboration et de liens qui ont pu se tisser entre elles et leurs collègues et surtout avec les enfants.

Dès la rentrée, Julie Reymond, qui était jusqu'alors employée en CDD, le sera en CDI en tant qu'ASE (assistante socio-éducative), Maria Lazzari rejoindra l'équipe en tant qu'ASE et Anna Lo Presti en tant que gestionnaire en intendance. Nous leur souhaitons la bienvenue au sein de l'équipe éducative.

ASIVenoge

Les travaux de construction du nouveau collège du Cheminet ont débuté en date du 5 juin 2023.

PECC

Le groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises ces dernières semaines afin de rédiger avec l'aide d'Impact Concept le Plan Energie et Climat Communal. Celui-ci est sur le point d'être finalisé et sera, dans les prochains jours, envoyé au Canton afin d'être validé. Une fois la validation obtenue, nous pourrons sur les 3 années à venir nous atteler à la mise en place des différentes mesures.

ZUP

Le groupe de travail pour les ZUP s'est réuni une fois depuis le début de sa mise en place afin de préparer un cahier des charges qui sera envoyé à divers bureaux d'étude qui seront chargés de mener une étude urbanistique, puis une démarche participative afin que tous les citoyens puissent s'exprimer sur les différents projets.

Etude de mobilité

La société Team + a été choisie pour réaliser l'étude globale de mobilité pour notre village.

Les premiers constats et pistes d'amélioration seront présentés à la Municipalité ainsi qu'aux membres de la commission « Mobilité sécurisée » très prochainement.

Manifestations : quelques dates à venir

Le lundi 31 juillet 2023 : fête nationale organisée cette année par la Gym hommes devant la voirie. Les inscriptions vous parviendront dans les prochains jours par voie d'un tout ménage.

Le samedi 26 août 2023 : le traditionnel marché artisanal organisé par le GSL qui sera suivi, cette année, par la projection d'un film organisée par la Bobine sur le terrain de foot au Marteley.

Le dimanche 1^{er} octobre : la seconde édition du troc d'automne organisé par le GSL qui se tiendra à la Grande salle.

MME CHANTAL DI LALLO, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères communales,

La déchetterie En Faraz fermera ses portes le 31 décembre prochain. M. et Mme Bolay nous ont informés de leur désir de prendre leur retraite, bien méritée. Nous les remercions d'ores et déjà infiniment pour tout le travail accompli ainsi que leur implication tout au long de ces années. Suite à cette décision, la Municipalité étudie les possibilités qui s'ouvrent à elle et des projets sont en cours. Nous vous tiendrons informés dès que l'un d'eux aura abouti.

L'ASPIC propose des stages d'été pour les enfants de 6 à 12 ans. Ils auront lieu les deux premières semaines de juillet, soit du 3 au 7 juillet et du 10 au 14 juillet. Au programme, natation et jeux aquatiques bien sûr, mais également quelques visites et activités en plein air sont au programme.

Vous trouvez toutes les informations utiles en cliquant sur le lien suivant : <https://aspicoss.ch/ecole-de-natation>

La terrasse de l'ASPIC bat son plein. Des afterwork sont organisés les mercredi, jeudi et vendredi jusqu'à 21h. Des animations sont au programme les vendredis du 23 juin au 21 juillet.

La piscine fermera ensuite ses portes du 24 juillet au 13 août pour les nettoyages et entretiens annuels.

Dernier petit rappel concernant l'ASPIC : les inscriptions pour l'école de natation saison 2023-2024 sont ouvertes !



L'ARASPE renouvellera des séances d'informations concernant LAMAL. Elles seront proposées en fin d'année. Nous n'avons pas encore les dates définitives, mais elles vous parviendront très prochainement. Ces séances ont pour but de vous conseiller de manière neutre et sans intérêt financier sur les actions que vous pouvez mener afin de diminuer la charge de vos primes.

Pour terminer, je vous rappelle que l'ARASPE participe au programme « Vaud pour vous » qui permet à chaque personne habitant le canton d'être informée et accompagnée gratuitement lors de difficultés momentanées ou durables (par exemple baisse de revenu, chômage, divorce, problème de santé, solitude, questions par rapport à des démarches administratives). Toutes les informations se trouvent sur le site de l'ARASPE.

M. PASCAL BERCHIER, CONSEILLER MUNICIPAL

Contrôles de vitesse

Durant le mois de février, la gendarmerie est venue faire deux contrôles de vitesse dont l'un à la route de Bovon et l'autre à la Grand-Rue. Au total, il y a eu 413 véhicules contrôlés et 6 conducteurs dénoncés. Le taux d'infraction à Vufflens-la-Ville se monte donc à 1.45 %. A titre indicatif, le taux d'infraction pour le Canton durant la même période est de 3.26 %.

Marteley

Le sas d'entrée du restaurant est terminé, les premiers retours sont positifs. Il assure une meilleure protection aux clients lors des périodes de bise. Du côté de la terrasse, un caniveau a été posé pour récupérer l'eau de pluie qui stagnait lors d'averses.

Maison de Commune

Les bureaux sont désormais équipés de thermostats, ils permettront de réguler la température de chaque pièce individuellement. Ceci pour le plus grand confort du personnel ce qui devrait, par la même occasion, engendrer quelques économies d'énergie.

Chemin AF

Nous devons vous présenter un préavis pour les chemins AF, mais, après réflexion, la Municipalité, avec l'accord de la Commission des finances, a décidé de porter la réfection des AF au budget 2024. Cette manière de procéder nous permettra de profiter des dépenses thématiques et pouvoir ainsi obtenir une aide supplémentaire importante octroyée par le Canton. Des explications détaillées à ce sujet vous seront présentées lors du prochain Conseil et ce thème sera largement débattu à cette occasion.

5. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2/2023 : « RAPPORT DE GESTION & COMPTES 2022 »

Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre *ad hoc*.

Rapport de la Commission de gestion – COGEST

Le rapport de la COGEST, composée de M. Guillaume de Buren, Président, de Mme Marie-Laure Lüscher et de MM. Laurent Corbaz, Marco Grilli et Patrik Wicht, a été transmis via l'Intranet du Conseil le 8 juin 2023.

Mme Stéphanie Reda annonce avoir reçu plusieurs demandes pour que ledit rapport soit lu en plénum, bien que sa lecture ne soit pas obligatoire étant donné qu'il a été adressé aux membres du Conseil dans le délai légal de minimum dix jours avant la séance.

Le rapport, hormis les annexes, est donc lu par M. Guillaume de Buren, Président.

Avant d'ouvrir la discussion, la Présidente adresse ses remerciements à la COGEST pour la grande qualité de ce document.

Discussion sur la gestion

- M. Samuel Berthoud se pose deux questions concernant le plan de continuité, notamment avec le nouveau raccord de la Maison de Commune. Est-ce que la génératrice est propriété de la Commune ou est-elle fournie par la Protection Civile (PC) ? Il constate ensuite qu'un délestage de quelques heures est garanti. S'il devait y avoir un black-out de plusieurs jours, est-ce qu'un plan a été réfléchi, par exemple avec une génératrice ou alors avec un groupe électrogène pour pouvoir pomper notre eau jusqu'à Mex ? Il y aurait l'eau de Lausanne, mais elle est aussi pompée du lac. Le Conseiller émet encore une remarque au sujet du suivi des recommandations concernant la question de la sécurité informatique : le contrat SADIES a certes évolué, mais pas assez selon la COGEST. Chacun et chacune est au courant que la Confédération a été largement attaquée ces derniers temps, avec un certain nombre de données confidentielles qui ont été volées et diffusées sur Internet. Il rappelle ce qui a été dit l'année dernière : des citoyens peuvent déposer plainte si leurs données n'ont pas été suffisamment protégées, donc cela vaut vraiment la peine de bien ficeler le document de manière à éviter ce genre d'incidents.
- M. Pascal Berchier lui répond que la génératrice suffit pour sauvegarder une partie de ce qui a été demandé, à savoir charger les radiateurs et avoir des lumières. On ne va effectivement pas sauver tout le bâtiment. Mais, par prudence, la Municipalité a mis, au budget de l'année prochaine, une génératrice beaucoup plus grosse.

- M. Joseph Vanderweckene a appris qu'il existe un projet de convention cybersécurité entre le Canton et les communes ; il s'agit d'un mandat de prestations et d'un contrat de droit administratif. Il semblerait qu'il y ait prochainement une assemblée générale extraordinaire de l'Association des Communes Vaudoises (AdCV) pour ratifier ce projet. Etant donné que Vufflens-la-Ville est à la fois membre de l'Union des Communes Vaudoises (UCV) et de l'AdCV, elle devrait signer ce projet d'accord de cybersécurité. La Municipalité a-t-elle été avisée de cette assemblée par l'UCV ? A-t-elle pris connaissance de cette convention ?
- Mme Chantal Di Lallo, Conseillère municipale, précise que Vufflens-la-Ville n'est membre que de l'UCV.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, confirme que notre commune ne fait pas partie de l'AdCV. Il rappelle que Vufflens-la-Ville n'est pas membre des deux associations, mais que la confusion n'est pas grave.
- M. Joseph Vanderweckene insiste en soulignant que si la Commune fait partie de l'une des deux, il est facile en tant que mandataire de s'y intéresser. La Municipalité a-t-elle au moins été informée du projet de cette convention ?
- Mme Chantal Di Lallo, Conseillère municipale, lui répond que non.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, déclare que l'assemblée générale de l'UCV aura bientôt lieu et qu'ils pourront en parler à ce moment-là.
- M. Joseph Vanderweckene lui confirme que ladite assemblée doit avoir lieu d'ici fin juin. Il faudrait peut-être que la Municipalité se renseigne sur cette convention cybersécurité qui doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2024.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, le remercie pour ces informations. Il déclare que l'assemblée générale de l'UCV doit avoir lieu prochainement à Bussigny, mais que, malheureusement, aucun membre de la Municipalité ne peut y aller, car ils tous sont pris dans des Codir ou dans d'autres assemblées. Ils n'arrivent même pas à déléguer. Ce n'est pas que les autres assemblées sont plus importantes ou moins importantes, c'est que tout est important et que la Municipalité n'arrive pas à se décupler. Il s'agit de la période où il y a des assemblées générales et des séances partout. La Municipalité fait ce qu'elle peut et se rend un peu partout, mais il est vrai qu'elle ne sera pas à l'assemblée générale de l'UCV. La Municipalité va cependant prendre connaissance de tout ça.
- Mme Stéphanie Reda, Présidente, accorde la parole à M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, pour qu'il puisse répondre à la deuxième question de M. Samuel Berthoud.
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, explique que, dans le contexte des pires catastrophes qu'on puisse avoir, il n'a jamais été prévu une coupure d'électricité totale 24h/24. Il a été prévu une coupure de 4h avec 14 fonctions, et même jusqu'à 8h de non fonction. Dans ces cas-là, on arrivait à assurer. La Municipalité s'est aussi renseignée auprès d'autres services concernant l'eau qui arrive au réservoir et, là aussi, il y avait des garanties par rapport au réservoir de Cheseaux. Par contre, une incertitude subsistait sur la manière dont le réservoir de Cheseaux se remplit en cas de coupure de courant sur une période beaucoup plus longue. M. Michel Gruaz doute cependant qu'une génératrice puisse pousser sur 180m de haut, quand on sait qu'on part avec 20 barres, pour l'amener au réservoir de Mex. L'étude n'a pas été aussi loin compte tenu du fait qu'il n'a jamais été prévu moins de 4h de fonctionnement.
- M. Vu Tran se dit content d'avoir entendu les propos de M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, au sujet de la gravière. Ces communications sous-entendent une position municipale qui, pour le moment, n'est pas favorable à son exploitation. Il souhaite néanmoins des éclaircissements afin d'éviter des sous-ententes, car il a relevé une incohérence. Dans le rapport de la COGEST, la Municipalité répond que « En 2013 et 2022, des projets de conventions ont été reçus d'Orllati. Les demandes d'adaptation de la Municipalité ont toutes été acceptées par Orllati. La Municipalité n'est jamais entrée dans une logique de négociation en vue d'un accord. » (annexe 2, p. 11, pt 10). Or, si on reprend le PV 1-2022, on peut lire : « A l'heure actuelle, la Municipalité dispose d'un projet de

convention avec Orllati, dont beaucoup de conditions ont été négociées très âprement. » (p. 11). Le Conseiller souhaite donc savoir s'il y a eu, oui ou non, des négociations avec Orllati ?

- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, lui répond que la Municipalité n'a pas discuté des conditions en 2022. Les conditions ont été discutées en 2013.

Rapport de la Commission des finances – COFIN

Le rapport de la COFIN, composée de M. Ludovic Jaugey, Président, de Mme Armelle Saunier et de MM. Pierre-André Vullioud, Joseph Vanderweckene et Jean-Claude Bersier, a été transmis via l'Intranet du Conseil le 9 juin 2023, soit dans le délai légal de transmission de minimum dix jours avant la séance. Il n'est donc pas lu en plénum.

Toutefois, d'entente avec la Présidente, M. Ludovic Jaugey a souhaité prendre la parole pour souligner les points suivants : en résumé, les comptes 2022 ont de bons résultats et la COFIN a salué, dans son rapport, une bonne qualité des comptes et une gestion efficace par la Municipalité. Ce qui est notable cette année, c'est le niveau de détail inégalé, qui a permis d'avoir des compléments détaillés par rapport aux années précédentes. La COFIN adresse d'ailleurs ses remerciements à la boursière pour le travail qui a été effectué sur ce point. La COFIN émet une seule recommandation liée à l'établissement des comptes qui concerne les provisions, la péréquation et la facture sociale ; un sujet majeur qui entraîne des variations relativement importantes chaque année et dont la complexité n'est pas toujours évidente à comprendre. La COFIN a obtenu des éléments complémentaires de la part de la Municipalité et de la Municipale des finances qui ont permis de compléter l'analyse sur ce point-là. La COFIN recommande donc, pour l'année prochaine, qu'il y ait plus de détails sur ces éléments afin de donner davantage de visibilité aux comptes. La COFIN relève encore un point d'attention, mais qui n'est pas une recommandation : étant donné que les résultats sont bons, des attributions aux réserves ont été faites pour un montant de CHF 450'000.-. La COFIN prie les membres du Conseil de lire avec attention ces attributions aux réserves, qui sont justifiées par rapport aux besoins de la Municipalité, et qui sont un choix de gestion. Par conséquent, et relativement aux différents éléments mentionnés ci-dessus, la position de la COFIN est d'approuver le préavis municipal n° 2/2023 sur la partie des comptes.

Faisant suite à cette introduction, les comptes 2022 sont passés en revue, chapitre par chapitre.

Discussion sur les comptes

- Au chapitre 2, pp. 7-10, M. Hervé Bandini a une question, de détail sans doute, mais il paraît que le diable s'y cache, alors autant la poser ! Il semble qu'on comptabilise les impôts, à la fin de l'année, sur la base de ce qui est déclaré/rentré, mais pas forcément sur ce qui est encaissé. Comment le contrôle s'effectue-t-il après entre ce qui a été comptabilisé et ce qui est effectivement encaissé ? A-t-on une idée de ce que ce montant représente annuellement et est-ce qu'on dispose en fin de compte d'un montant juste ?
- M. Olivier Duperrut, Syndic, déclare qu'il va s'improviser boursier. Il n'aura pas toutes les bonnes réponses, mais, en ayant discuté avec la boursière lors des boucllements, il va essayer de répondre. De toute façon, cela ne sera jamais le même montant vu qu'il y a toujours des rattrapages. Il admet ne pas très bien comprendre la question. La boursière reçoit les chiffres définitifs en début d'année, on est obligé d'attendre là-dessus. Il est vrai qu'on est parfois surpris quand, tout à coup, il y a beaucoup qui revient, car il y a eu des rattrapages, des déclarations fiscales sur deux ans, trois ans. Il ne sait pas s'il répond correctement à la question ou pas, étant donné qu'il n'est pas spécialiste.
- M. Hervé Bandini rétorque que ce n'est pas tout à fait le sens de sa question. Sur la base des déclarations, on est sensé encaisser un montant d'ici la fin de l'année. C'est ce montant-là qu'on comptabilise, mais pas l'encaissement effectif.

- M. Olivier Duperrut, Syndic, lui demande pourquoi on est sensé encaisser un montant.
- M. Hervé Bandini explique que, pour le budget, on estime les rentrées fiscales ; pendant l'année suivante, il y a, à priori, une taxation définitive qui est faite et, là, c'est le montant qu'on est sensé encaisser. Et on comptabilise à ce moment-là, alors qu'on n'a pas forcément encaissé l'argent. Comment est-ce que ça se passe entre les deux ?
- M. Olivier Duperrut, Syndic, souligne qu'il y a un fonds compensatoire pour ça. Il propose de répondre à la question à la prochaine séance du Conseil, parce que la Municipalité risque de tourner en rond pour essayer de donner des explications qui ne seront pas forcément adéquates. Et les membres du Conseil ne seront pas forcément d'accord avec la réponse. M. le Syndic suggère que la réponse soit déposée sur Intranet ; la Municipalité va donc s'adresser au boursier intérimaire pour donner une réponse qui convienne au Conseil.
- De deux choses l'une, déclare M. Joseph Vanderweckene : effectivement, dans les comptes, on retrouve le montant qui est facturé. D'après ce qu'il a vu dans les comptes, la Municipalité n'a pas de contrôle direct sur ce qui est effectivement rentré sur la somme facturée. Cela pourrait être tenu afin d'avoir en direct une tendance pour voir quel est le pourcentage d'impôts qui est effectivement rentré par rapport à ce qui est facturé. Deuxièmement : il faudrait l'avoir année par année. Il existe quand même un contrôle là-dedans, qui est organisé au niveau du Canton. C'est le Canton qui contrôle si ces impôts ont effectivement été payés. Ce qui est un manque à ses yeux, c'est qu'on ne sache pas, d'année en année, ce qui a effectivement été facturé et ce qui est effectivement rentré. On devrait pouvoir le faire ; il s'agit du carnet du lait et c'est important.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, déclare que ce n'est pas la Commune qui facture, c'est le Canton.
- M. Joseph Vanderweckene rétorque que c'est effectivement le Canton qui facture, mais que la Commune met le montant total de la facture.
- Mme Chantal Di Lallo, Conseillère municipale, précise que la bourse reçoit, tous les mois, un rapport sur ce qui est rentré.
- M. Joseph Vanderweckene lui demande s'il s'agit de l'année ou de toutes les années ?
- Mme Chantal Di Lallo, Conseillère municipale, lui répond qu'il s'agit de l'année.
- M. Joseph Vanderweckene constate alors qu'il faut simplement tenir le carnet du lait mois par mois. En mettant ce qui est facturé au départ et tous les montants reçus, on aura chaque année, à ce moment-là, ce qui aurait dû être payé et ce qui est effectivement payé.
- Mme Chantal Di Lallo, Conseillère municipale, l'informe que la boursière le faisait.
- M. Joseph Vanderweckene lui suggère, en tant que Municipale des finances, de tenir le carnet du lait. C'est intéressant pour l'établissement des budgets futurs.
- M. Ludovic Jaugey souligne qu'en annexe du rapport de la COFIN (p. 5), il y a une discussion sur la provision des débiteurs non solvables tenue par l'Administration cantonale qui donne un montant. L'élément qui a été donné par rapport au calcul de la réserve est basé sur l'évaluation de l'Administration cantonale qui assure la gestion des taxations, mais aussi du lien entre les entrées et les taxations. Les provisions ont été faites chaque année par rapport à ces éléments-là. Ce qui a été remonté à la fois par la Municipale des finances et par le boursier, c'était que, chaque année, ils sont prudents sur ces éléments et que la provision est plutôt au-dessus de celle du Canton. Le suivi se fait au niveau de l'Administration cantonale.
- M. Joseph Vanderweckene déclare qu'il ne s'agit pas du montant réel. Ce qui est vraiment facturé, ce n'est pas d'année en année. Il s'agit d'un cumul d'années.
- M. Ludovic Jaugey admet qu'on n'a pas le détail.
- M. Joseph Vanderweckene répète que, dans l'intérêt de la Commune et dans l'intérêt du budget, il est toujours très intéressant de connaître, dans le carnet du lait, la facture qui est émise et la somme qui est reçue. Il s'agit d'une question d'amélioration.

- Mme Martine Nicollerat souhaite savoir en quoi consiste la négociation avec les CFF mentionnée au poste 310.4249 (chapitre 4, p. 11, Terrains communaux).
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, lui répond qu'il s'agit de la vente d'environ 530m² de surface pour l'implantation du bâtiment technique des CFF.
- Au poste 710.35.21 (chapitre 7, p. 31), M. Vu Tran constate une moyenne CHF 36'000-39'000.- pour les années qui précèdent 2022 ; or, en 2022, le montant est de CHF 4'862.-. Peut-on avoir une explication à ce sujet ?
- Mme Chantal Di Lallo, Conseillère municipale, l'informe que cela fait partie des émoluments repris par le Canton. Avant on versait CHF 27.- par habitant et maintenant CHF 5.-, mais elle n'est pas certaine des montants exacts.
- M. Joseph Vanderweckene a une question de procédure et souhaiterait l'avis de notre sage et collègue René Parrat : est-ce que, finalement, nous ne devons pas 1) approuver les comptes 2) donner décharge à la Municipalité et 3) décider du renouvellement du mandat du réviseur ? Ce dernier point est-il de la compétence du Conseil communal ? C'est en effet ainsi que cela se passe dans une société anonyme.
- M. René Parrat lui répond qu'en général, dans les communes, ça se passe bien. Il faut approuver la gestion de manière indépendante et les comptes de manière indépendante, car il s'agit de deux choses distinctes. Pour chacune des opérations, il y a une discussion qui doit être ouverte. Quant au mandat du réviseur, il est de la compétence exclusive de la Municipalité. Ce qui signifie que Mme la Présidente doit continuer !
- Mme Stéphanie Reda, Présidente, propose de passer au vote du préavis municipal, en votant séparément les conclusions du 3 avril et celles du 1^{er} mai 2023.
- M. René Parrat intervient en soulignant qu'une discussion générale doit encore être ouverte.
- Mme Stéphanie Reda, Présidente, demande si quelqu'un souhaite prendre la parole.

***Ajout au PV :** Pour donner suite à la question de M. Bandini concernant les impôts, voici comment sont comptabilisées les créances fiscales : Les comptes 210.4001 à 210.4061 nous informent des **montants facturés** pour l'année. Les impôts encore à encaisser figurent dans le compte 9112 « Impôts à encaisser ». Le 31.12.2022, nous avons un arriéré de CHF 681'153.32 contre CHF 567'929.68 en 2021. Le suivi des entrées d'impôts pendant l'année se fait grâce à un bouclage mensuel du canton que la boursière télécharge sur une plateforme sécurisée. Ce bouclage permet de connaître la situation exacte des impôts facturés, des acomptes versés et des arriérés dus. [Réponse de la Municipalité transmise par e-mail au Bureau du Conseil le 02.07.2023]*

Discussion générale

- « Et bien moi ! », déclare M. René Parrat [rires de l'assemblée]. Ses propos commencent ainsi : le 18 juin 1840, c'était l'appel du Général de Gaulle, le 23 juin 1974, c'était le vote sur le Jura qui devenait un nouveau canton suisse. S'il additionne 18 et 23, il obtient 41 ; il divise par deux, ce qui fait 20.5, majore de 0.5 et arrive à 21 juin. Tout ça pour dire que nous sommes dans une période d'équilibriste ! Il a lu attentivement le rapport de la Commission de gestion, qu'il félicite de manière très, très avancée, parce qu'il s'agit d'un rapport rempli de précision et de nuance, qui a mis en évidence certaines difficultés notoires de la Municipalité dans le cadre de la gestion. Il tient à souligner qu'il a lui-même vécu des situations de ce type en direct et que, malheureusement, cela se produit de temps en temps. A ses yeux, le rapport est extrêmement bien fait et permet de mettre la ligne pour l'apaisement en disant qu'il y a véritablement des problèmes et qu'il faut s'y pencher. Mais il faut savoir aussi que ces problèmes arrivent tout le temps dans les changements de législature, que cela peut se produire de manière évidente, parce que le concept de l'activité démocratique se modifie : vous avez un groupe municipal qui fonctionne à fond, qui est bien rôdé et, tout à coup, il y a des changements, de personnes, de manières de travailler, etc. Les personnes doivent alors se réadapter

les unes aux autres et les rôles se modifient, notamment celui du/de la secrétaire municipal-e. Et parfois, on se retrouve dans des situations, peut-être comme celle qui est ici – il n'en n'a cependant pas la certitude, car l'on n'a rien pour juger de la situation. Il faut tenir compte de ces paramètres-là. Il estime que le rapport de la Commission de gestion ainsi que le rapport de la Municipalité, qui était lui aussi bien détaillé, nous donnent toutes les pistes pour l'apaisement afin de gérer la situation de la meilleure manière qui soit, avec de la patience, beaucoup de courage et le cuir dur ! Il votera quand même la décharge de la Municipalité.

- La parole n'étant plus demandée, Mme Stéphanie Reda, Présidente, procède alors au vote.

Les conclusions du préavis municipal du 3 avril 2023 sont soumises à l'adoption du Conseil communal :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

- vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

APPROUVE

la gestion de l'exercice 2022 et en donne décharge à la Municipalité.

Les conclusions du 3 avril 2023 sont acceptées à l'unanimité.

Les conclusions du préavis municipal du 1^{er} mai 2023 sont soumises à l'adoption du Conseil communal :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

après avoir pris connaissance des comptes 2022 et entendu les rapports de la Commission de gestion et de la Commission des finances

DÉCIDE

- d'approuver l'attribution de l'excédent de recettes de CHF 5'758.63 au capital, qui s'élève après cette opération à CHF 198'444.43 ;
- d'adopter les comptes communaux pour 2022, soit la clôture du compte de fonctionnement et le bilan au 31 décembre 2022 tels que présentés ;
- de donner décharge à la Municipalité, à la boursière ainsi qu'aux Commission de gestion et Commission des finances de ce mandat.

Les conclusions du 1^{er} mai 2023 sont acceptées à l'unanimité.

Le préavis n° 2/2023 est accepté à l'unanimité.

6. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À L'INTERPELLATION DE M. SAMUEL BERTHOUD : « COMMUNICATIONS ACTIVES SUR LES ACTIVITÉS DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE »

Réponse de la Municipalité

La réponse municipale a été régulièrement déposée et figure dans le registre *ad hoc*.

Discussion

- M. Samuel Berthoud adresse ses remerciements à la Municipalité pour sa réponse écrite. Il déclare avoir pris connaissance de la lettre ouverte des 50 citoyens de Vuflens-la-Ville qui a été lue dans les communications du Bureau et souhaite préciser qu'il n'y a eu aucune concomitance entre cette action et son interpellation, mais constate néanmoins une synergie entre les deux. Il remarque également, comme il est mentionné dans la réponse, que les vues sont divergentes entre la Municipalité, les signataires du courrier et une partie de la population. A son avis, cela vient peut-être de la définition du cadre de ce qu'on appelle « surveillance » et ce qui serait à surveiller par la Municipalité *stricto sensu*. Dans sa conception, il s'agit d'aller parfois au-delà du cadre strictement légal de ce qu'on peut demander, voire d'intervenir sur certains projets, tel celui d'Aclens. Le but de son interpellation n'est pas de créer une usine à gaz, mais d'éviter que la Municipalité ait une charge supplémentaire et puisse potentiellement se baser sur des citoyens qui ont une expertise ou un intérêt pour pouvoir proposer des solutions, soit au Conseil communal s'il décide de créer une commission du Conseil, soit à la Municipalité si elle le souhaite.
- Mme Stéphanie Reda, Présidente, le remercie et demande si quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole. Elle demande ensuite si le Conseil souhaite adopter une résolution, qui, pour mémoire, est optionnelle. Puisque ce n'est pas le cas, elle propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

7. ÉLECTIONS RÉGLEMENTAIRES DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL AINSI QUE DES COMMISSIONS PERMANENTES

Élection du ou de la Président-e et des Vice-président-e-s

Élection du ou de la Président-e

Il est procédé à l'élection du ou de la Président-e du Conseil communal pour l'année 2023-2024. La parole est donnée à M. Laurent Corbaz, 1^{er} Vice-président, pour proposer la candidature de Mme Stéphanie Reda, Présidente sortante, qui accepte de poursuivre son mandat pour un an. Mme Stéphanie Reda étant seule candidate, l'élection est opérée tacitement par acclamation.

Est élue tacitement par acclamation : Mme Stéphanie Reda.

Élection du ou de la 1^{er-ère} Vice-président-e

M. Laurent Corbaz est seul candidat au poste de 1^{er} Vice-président.

Est élu tacitement par acclamation : M. Laurent Corbaz.

Élection du ou de la 2^e Vice-président-e

Mme Fanny Allienne est seule candidate au poste de 2^e Vice-présidente.

Est élue tacitement, par acclamation : Mme Fanny Allienne

Élection des scrutateurs et vice-scrutateurs

La Présidente annonce plusieurs changements étant donné que M. Jean-Marc Lüscher et Mme Diana Duperrut, respectivement scrutateur et vice-scrutatrice de longue date, quittent le Bureau.

Élection des deux scrutateurs

MM. Michel Equey et Vu Tran sont seuls candidats aux postes de scrutateurs.

Sont élus tacitement par acclamation : M. Michel Equey
M. Vu Tran

Élection des deux vice-scrutateurs

MM. Marc Zosso et Cédric Boss sont seuls candidats aux postes de vice-scrutateurs.

Sont élus tacitement par acclamation : M. Marc Zosso
M. Cédric Boss

Élection des commissions permanentes

Élection de la Commission des finances

Mme Stéphanie Reda rappelle que, chaque année, le-la président-e en fonction est sortant-e de la commission. M. Ludovic Jaughey, président sortant, est donc remplacé par M. Pierre-André Vullioud.

Pour le siège laissé vacant, la Présidente annonce avoir reçu préalablement deux candidatures : celles de MM. Jean-Yves Duperrut et de Patrick Vigouret. Elle précise que M. Jean-Yves Duperrut est malheureusement absent ce soir pour raisons professionnelles.

On procède alors au vote à bulletin secret. La Présidente lève la séance le temps du dépouillement.

Les résultats sont les suivants :

Bulletins délivrés : 33	Bulletins nuls : 1
Bulletins rentrés : 33	Bulletins valables : 32
Bulletins blancs : 1	Bulletins éparses : 0

Est élu au scrutin individuel secret par 16 voix : M. Patrick Vigouret.

M. Jean-Yves Duperrut obtient 15 voix.

La Commission des finances est ainsi composée de :

- M. Pierre-André Vullioud, nouveau président
- Mme Armelle Saunier
- M. Joseph Vanderweckene
- M. Jean-Claude Bersier
- M. Patrick Vigouret

Élection de la Commission de gestion

M. Guillaume de Buren, président sortant, est remplacé par M. Laurent Corbaz.

Pour le siège laissé vacant, Mme Stéphanie Reda annonce avoir reçu préalablement la candidature de M. Hervé Bandini.

M. Hervé Bandini étant seul candidat, il est élu tacitement par acclamation.

La Commission de gestion est ainsi composée de :

- M. Laurent Corbaz, nouveau président
- M. Marco Grilli
- M. Patrik Wicht
- Mme Marie-Laure Lüscher
- M. Hervé Bandini

Élection à la Commission communale de recours en matière d'impôts et de taxes spéciales

Pour le siège laissé vacant, Mme Stéphanie Reda annonce avoir reçu préalablement la candidature de Mme Nadine Frossard Goy.

Mme Nadine Frossard Goy étant seule candidate, elle est élue tacitement par acclamation.

Les autres commissions n'ayant demandé aucun changement, elles sont reconduites tacitement.

8. LA MINUTE DES DÉLÉGUÉS

Les six rapports des commissions et délégations (inter)communales, annexés au présent procès-verbal, ont été déposés sur Intranet entre le 6 et le 20 juin 2023.

Ils sont lus par leurs délégués respectifs, soit :

- M. Michel Equey pour l'Association Intercommunale d'Épuration des Eaux usées de Vufflens-la-Ville et environs (AIEV)
- M. Michel Equey pour l'Association Intercommunale de la Piscine de Chavannes (ASPIC)
- Mme Marie-Laure Lüscher pour l'Accueil de Jour des Enfants de la Région de Cossonay (AJERCO)
- Mme Diana Duperrut pour l'Association Scolaire Intercommunale de Cossonay-Penthalaz (ASICoPe)
- Mme Martine Nicollerat pour la Commission communale de recours en matière d'impôts et de taxes spéciales (CCRI)
- Mme Stéphanie Reda pour l'Association Scolaire Intercommunale de La Venoge (ASIVenoge).

9. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

- Mme Stéphanie Reda, Présidente, signale qu'une trentaine d'exemplaires « papier » du Règlement pour le Conseil communal mis à jour sont à la disposition des membres du Conseil. S'il devait ne pas y en avoir assez, il est évidemment possible d'en réimprimer. Elle rappelle que le règlement figure aussi sur l'Intranet du Conseil.
- M. Raymond Lambelet a entendu que la famille Bolay arrêterait son activité à la déchetterie à la fin de l'année. Il demande à la Municipalité si elle prévoit de se renseigner auprès de la déchetterie de Penthalz-Penthalaz-Gollion qui propose des solutions très pratiques.
- Mme Chantal Di Lallo, Conseillère municipale, lui répond que cela fait partie des projets étudiés.

- M. Raymond Lambelet la remercie. Concernant les travaux intensifs des CFF, il suppose que la pose des aiguillages a été faite à moitié, puisque le premier week-end de travaux est passé. Avec le deuxième week-end qui arrive, c'est aussi la seconde moitié des nuisances qui arrivent. A l'heure actuelle, on en est donc à la moitié du bruit ! Selon lui, les CFF se sont bien gardés d'informer la population que la pose de ces aiguillages allait bruite la région. Est-il prévu de mettre des anti-bruits, car cela commence à faire du bruit dans le village ?
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, rétorque que la Municipalité est bien consciente des nuisances sonores qui ont lieu actuellement. Les CFF ont envoyé un tout-ménage qui contient les explications quant aux dates où il y aura des soucis. Les travaux vont durer jusqu'au mois d'octobre 2023, mais pas avec le même degré de nuisance.
- M. Raymond Lambelet souligne qu'il s'agit d'un bruit provenant lors du passage des trains.
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, lui demande s'il parle du bruit spécial « ta-ta-ta, ta-ta-ta » ? Si oui, la Municipalité a reçu des informations des CFF directement, qui ont été transmises le jour même : « Le bruit dont vous faites mention provient des joints provisoires contre les rails ; en effet, lors de l'opération coup de poing, il n'est pas possible, faute de temps, de procéder au soudage des rails. En attendant, des joints provisoires sont montés et peuvent causer ce genre de bruit. Les soudures se déroulent de nuit et sont en cours et nous prévoyons de les terminer le 23 juin. » Par contre, il y aura ensuite le deuxième aiguillage qui sera posé sous le viaduc le week-end des 24-25 juin où il y aura à nouveau ce type de bruit lors du passage des trains. Ces travaux vont durer environ deux semaines.
- M. Raymond Lambelet comprend donc que ce bruit va disparaître.
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal le lui confirme, car les joints seront soudés.
- M. Cédric Boss souhaite savoir si le site du Moulin d'Amour en tant que gravière est définitivement abandonné ou pas. Ou est-ce prolongé pour trouver d'autres solutions ? Il se dit désolé, mais a besoin de poser cette question.
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, lui répond que, selon la décision municipale qui a été communiquée tout à l'heure, ce n'est pas un projet actuel, mais que rien n'empêche Orllati de revenir dans 20 ans avec un projet. Cependant, la Municipalité ne peut pas se prononcer aujourd'hui en affirmant que le projet soit abandonné *ad aeternam*.
- M. Cédric Boss le remercie pour sa réponse.
- M. Michel Equey se plaît à annoncer que les mardis de la pétanque, sur le site du Marteley, rencontrent un franc succès ! Ils sont une belle opportunité de rencontrer d'autres personnes du village, voire même d'un peu plus loin. Ils sont ouverts à tous et à toutes à partir de 18h15 et jusqu'à 21h. Des jeux de boules sont à disposition.
- M. Guillaume de Buren plaisante en disant qu'étant donné que l'assemblée a beaucoup aimé le rapport de la COGEST, il va donc lire les 12 pages d'annexes ! Plus sérieusement, il souhaite relever un point important concernant la gravière : la question de la compétence qui a été posée par la COGEST, mais qui n'a pas pu être développée dans le rapport, mérite d'être partagée ici. Qui a la compétence pour attribuer un droit d'exploitation, outre le processus cantonal, etc. ? Est-ce que la Municipalité aurait la compétence pour signer une telle convention ? Cela demanderait un avis juridique, mais l'avis de la COGEST est que non. En effet, une telle décision dépasse la délégation générale de compétences qu'obtient, de la part du Conseil communal, une Municipalité à son entrée en fonction. La Municipalité a une délégation générale, mais qui ne va pas au-delà des impacts de la législature. Cela signifie qu'une Municipalité n'a pas le pouvoir d'engager le patrimoine communal, notamment pour les bâtiments, au-delà de la durée d'une législature, comme le prévaut la Loi sur les communes (LC) et le Règlement du Conseil communal. Selon l'interprétation de la COGEST, il en va de même pour une gravière. Si une gravière devait s'ouvrir, cela devrait passer, à priori, par les conseils communaux pour toutes les communes du Canton – ce point demanderait toutefois d'être

vérifié juridiquement. Ce sont les conclusions auxquelles la COGEST est arrivée et c'est aussi ce qui ressort des annexes du rapport de gestion. C'est un élément qui peut peut-être rassurer certain-e-s, mais qui n'a pas pu être résolu, puisque l'histoire s'est close avant.

- Mme Stéphanie Reda, Présidente, encourage donc les personnes qui ne l'auraient pas fait à lire ces fameuses annexes.
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, plaisante en disant que tant que c'est la COGEST qui creuse et pas Orllati, la population est heureuse !

CLÔTURE

La Présidente, Mme Stéphanie Reda clôt la séance en remerciant l'assemblée de sa confiance et de sa bonne collaboration et lui donne rendez-vous **mercredi 11 octobre 2023 à 20h**.

La séance est levée à 22h05.

POINTS EN SUSPENS

Suivi des objets relevant du droit de proposition des membres du Conseil communal

Forme de l'initiative	Titre	N° du Conseil / source	Réponse attendue de ...	Echéance
R.A.S				